

PROCES VERBAL

de la réunion du comite syndical

du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique

de la vallée du Touch et de ses affluents

Du 9 avril 2015

L'an deux mille quinze et le 9 avril à 10 h, les membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de Conférence de la Maison du Touch à RIEUMES 31370, sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain DINTILHAC.

Date de la convocation : le 5 mars 2015

Membres en exercice : 60

Etaient présents :

Mesdames VITET Martine, TASSELI Josiane, BOYE Brigitte.

Messieurs BAQUIE André, LECUYER Philippe, BOUREAU Pascal, GABARRE Gérard, MAUMUS Jean-François, ABADIE Marc, LERAT Jacques, DINTILHAC Pierre-Alain, EQUILBEC Laurent, BOUE Pierre-Louis, POUSSOU Gérard, BENALET Jean-François, COUSSEAU Serge, ZARDO Léonard, COMAS Martin, COULAND Patrick, DUMAS Jean-Louis, LECUSSAN Alain, BONNEMAISON Guy, BORALI Michel, PAVAN Jean-Pierre, BARELLI Jean-Marc, VALIERE Joseph, GADBIN Ghislain, TOFFOLON Joseph, CASTIES Nicolas, LAGUENS Bernard, AUBERT Alain, QUERE Gilbert.

Etaient excusés :

Mesdames BAHEU Méline, SALVADOR Annie, LAUGA Hélène, MIRALEH Hélène, MAHEUX-BOUCHARD Marie-Hélène.

Messieurs MERCANTI Jean-Paul, BOUCHARD Nicolas, MEDOUS Francis, ATSARIAS Roger.

Etaient absents :

Mesdames BARES Françoise, COURTOIS-PERISSE Jennifer, MEIFFREN Isabelle, LECLERC Marie-Claude.

Messieurs SAINT BLANCAT Claude, DUPRAT André, ANDREU SEIGNE Aurélien, MONTLIBERT Roger, ARCIDET Régis, SACAREAU Jean-Jacques, LARRIEU Joël, ESCOULA Louis, DE MELLIS Arnaud, KOZIOL François, DUTRAIN Jérôme, DUTRAIN Marc, GASQUET Etienne, ALM Dominique, PELLEGRINO Joseph.

Pouvoirs :

Madame SALVADOR Annie à Monsieur ZARDO Léo.

COMPTE-RENDU DE SEANCE

- Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Madame BOYE Brigitte.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 21/11/2014, ne fait l'objet d'aucune remarque, hormis une inversion de noms dans les « pouvoirs » qui sera corrigée ; il est approuvé à l'unanimité.

1 - Vote des Comptes Administratifs

Le vote des comptes administratifs est effectué, après que le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré aient été présentés.

Budget M14 :

- **Excédent global de 232 350,77 €**

Section de fonctionnement, excédent de : 291 057.76 €

Section d'investissement, déficit de : - 58 706.99 €

Budget M4 :

- **Excédent global de 41 998,79 €**

Section de Fonctionnement, excédent de : 34 620.89 €

Section d'investissement, excédent de : 7 377.90 €

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur, comptable de notre Syndicat.

Hors la présence du Président, après délibération et à l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes administratifs pour l'année 2014.

2 - Affectation des résultats

a) Activité Aménagement du Touch M14

Le Compte Administratif pour l'année 2014 a fait ressortir un résultat d'exécution du budget de fonctionnement de 291 057,76 €

Le Président rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté, en priorité, à l'apurement du déficit d'investissement, le solde pouvant être affecté en Investissement pour financement des investissements ou reporté en recettes à la section de fonctionnement.

Ayant un déficit d'investissement, il propose de reporter une partie de cette somme (soit 58 706,99 €) à l'apurement du déficit d'investissement ; le reste (soit 232 350,77 €) est affecté en recettes de la section de fonctionnement à la ligne 002 du BP.

Adopté à l'unanimité.

b) Section Vente d'Eau M 4

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à 34 620,89 €

Le Président propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement (soit 32 735,89 €) au compte 1068 en recette d'investissement et le reste (soit 1 885 €) en recettes de fonctionnement, à la ligne 002 : Excédent de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

3- Vote du budget primitif

La proposition du budget primitif 2015, qui est en équilibre autant en fonctionnement qu'en investissement, est projetée dans la salle de réunion, via le rétroprojecteur. Ainsi, tous les membres du Syndicat en prennent connaissance en même temps.

Budget M14

Les dépenses d'investissement :	428 830 €
Les recettes d'investissement :	428 830 €
Les dépenses de fonctionnement :	459 674 €
Les recettes de fonctionnement :	459 674 €

Budget M49

Investissement dépenses :	46 213 €
Investissement recettes :	46 213 €
Fonctionnement dépenses :	74 430 €
Fonctionnement recettes :	74 430 €

Section par section, les Budgets M14 et M49 sont adoptés à l'unanimité.

4- Attribution de l'ancien photocopieur

Le SIAH du Touch a changé de photocopieur début 2015.

L'ancien photocopieur, qui fait également office de fax, scanner et imprimante, est toujours en état de marche ; il a été acheté en 2009 et a été amorti fin décembre 2014.

Le Président se propose de le céder pour 400 € (prix de rachat estimé par le fournisseur actuel) à une collectivité membre du Syndicat, qui serait intéressée et ceci, par tirage au sort. Un courrier sera envoyé à chaque collectivité, afin de connaître les potentiels candidats intéressés par la reprise de l'ancien photocopieur du Syndicat.

Adopté à l'unanimité des présents.

5- Désignation du représentant du SIAH à la CLE du SAGE Vallée Garonne

Le Président informe l'Assemblée que, suite au courrier du 27 octobre 2014 de la DDT Service Environnement, Eau et Forêt concernant le renouvellement des membres du collège des élus de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vallée de la Garonne, il a été désigné comme le représentant du SIAH du Touch devant siéger à cette commission.

Approuvé par l'ensemble des présents.

6- Point sur le marché de confortement de berges

Les travaux de ce marché, attribué à l'entreprise NAUDIN pour un montant estimé de 516 465 euros, sont presque terminés

Actuellement : 477 940,03 euros ont été réalisés ; il reste donc pour 38 524,97 euros de travaux à réaliser.

La totalité des travaux devrait être terminée courant du deuxième semestre 2015.

7- Modalités d'intervention du SIAH sur les propriétés privées

Le SIAH du Touch, lors du lancement du marché de confortement de berges, avait précisé que ce marché était important et avait pour objectif de réaliser un maximum de réparations de berges et digues afin, par la suite, de se laisser un temps de réflexion pour mettre en œuvre une gestion différente des érosions.

Aussi, cette politique interventionniste menée depuis de nombreuses années est non seulement très coûteuse mais, aussi et surtout, très perturbante pour le cours d'eau.

Il apparaît indispensable de limiter ces interventions lourdes au strict minimum et proposer des réponses plus durables dans le temps, qui visent notamment à redonner un peu d'espace et de mobilité au cours d'eau.

L'étude globale du bassin versant du Touch va permettre de répondre à ces questions en proposant des méthodes de gestions des milieux aquatiques moins perturbantes pour les cours d'eau, moins onéreuses et plus durables.

8- GEMAPI et lancement de l'étude stratégique

Le SIAH du Touch a comme compétences l'aménagement de cours d'eau et la gestion de ressource en eau, il mène depuis de nombreuses années des missions, réalise des travaux et pilote des études afin d'assurer la gestion des cours d'eau sur le territoire des communes adhérentes.

À compter du 1er janvier 2018, le pack de compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), issu de la Loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 (Loi MAPTAM), sera transféré de façon obligatoire des communes au profit des Métropole, Communauté Urbaine, Communauté d'Agglomération, et Communautés de Communes selon le cas de figure. Les intercommunalités auront alors la possibilité d'exercer ces compétences sur leur territoire ou de la transférer à un syndicat Mixte quand il existe.

Sur le bassin versant du Touch, cela concerne Toulouse Métropole, la Communauté d'Agglomération du Muretain et 9 Communautés de Communes qui pourraient transférer tout ou partie de ces compétences au SIAH du Touch.

Lors des réunions de présentation de la GEMAPI qui se sont tenues les 22 et 29 janvier 2015, il a été décidé de lancer une étude stratégique sur le bassin versant du Touch, dont les objectifs sont de :

- définir le territoire le mieux adapté aux enjeux du moment ;
- définir une gouvernance adaptée au territoire retenu ;
- proposer une organisation administrative et technique cohérente ;
- et, finalement, proposer une gestion financière réaliste et adaptée aux enjeux.

L'étude se décline en plusieurs tranches :

- Tranche ferme : Étude allant du diagnostic à la définition du schéma cible

➤ **Phase 1** : réaliser un état des lieux des enjeux du territoire et des structures gestionnaires existantes, recueillir les attentes des acteurs locaux et proposer des scénarios d'organisation ;

➤ **Phase 2** : réaliser les analyses juridique, technique et financière de la mise en place d'une structure de gouvernance intercommunale, sur la base de deux scénarios retenus sur le bassin versant ;

- Tranche conditionnelle N°1 : Étude d'un rapprochement des bassins versants de l'Aussonnelle et du Touch
- Tranche conditionnelle N°2 : Accompagner la démarche de mise en place de la structure (préparation du règlement intérieur, définition des principes de répartition des charges financières, rédaction des délibérations de création de la structure...).

L'enveloppe prévisionnelle pour l'étude se monterait à 60 000 €, avec une subvention de l'Agence de l'Eau de 70%, soit 42 000 €. La part restante (30%, soit 18 000 €) serait à partager entre le SIAH du Touch, porteur de l'étude et les communautés de communes concernées, en se basant sur une clé de répartition à définir (selon la surface du Bassin Versant occupée par la commune).

Sur le principe, le Conseil Syndical est d'accord à l'unanimité.

9- Directive « Nitrates »

Lors de la dernière Assemblée Générale du 21 novembre 2014, le Président avait proposé aux maires des communes adhérentes de soutenir l'action du SIAH du Touch (par l'envoi d'une délibération type), en demandant au Préfet de Région d'entendre les acteurs locaux et de suspendre, le temps d'une concertation, la mise en place de la carte « zones vulnérables aux nitrates ».

Les délibérations reçues par le Syndicat ont été envoyées ; elles ont suscité une réponse évasive du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : « une expertise scientifique est engagée pour éclairer les modalités de la révision à terme de la directive nitrates demandée par la France, en lien avec la Commission Européenne, le Parlement Européen et les autres Etats membres ».

Affaire à suivre.

10- Réparation de la vanne de restitution de la retenue de Savères

La vanne de restitution de la retenue de Savères a dû être réparée.

Un devis de 3 300 € pour le démontage, le nettoyage et le remontage de la vanne a été proposé par l'Entreprise Hydro Elec Services et validé par le Président en février 2015 car la réhabilitation de cette vanne était impérative.

L'Assemblée en a pris note.

11- Point sur la communication

⇒ **Refonte du Site internet**

Le site est en cours de refonte. Il sera consultable sur navigateur, tablette et mobile dans le courant du mois de mai et sera administré en interne par les techniciens de rivières.

Plus ergonomique, plus interactif, il offrira de nouvelles fonctionnalités comme une carte interactive du bassin versant du Touch, un annuaire des maires et délégués du SIAH du Touch, ou encore divers documents téléchargeables.

Rappels à l'assemblée : www.siah-du-touch.org

- Prestataire : 6stem9
- montant de la prestation : 2 450 € HT (formation des techniciens de rivières comprise) + 22,5 € HT de services mensuels

⇒ **Envoi d'un questionnaire** (*Bureau d'étude IDE*)

Un questionnaire a été envoyé par email ET par courrier à chaque commune et intercommunalités du bassin versant du Touch dans les derniers mois (avec rappel). Les collectivités avaient la possibilité de répondre à la version numérique ou à la version papier.

Le but de ce questionnaire était de recenser les différents supports de communication utilisés par les collectivités afin de pouvoir y diffuser les informations du SIAH du Touch.

Nous avons comptabilisé un retour de 65% des questionnaires.
Une dernière relance sera faite prochainement.

12- Questions diverses

➤ Présentation du stagiaire du Syndicat

Le Président présente aux membres de l'Assemblée le stagiaire des Techniciens de Rivière : il s'agit de Quentin SALVAT ; ce dernier détaille rapidement son profil : il est étudiant en Licence professionnelle Génie Géomatique pour l'Aménagement du Territoire (GGAT) à l'IUT Paul Sabatier d'Auch et doit effectuer un stage de 14 semaines (du 23 mars au 26 juin 2015), au cours duquel il travaillera plus particulièrement à la réorganisation des données du SIG.

C'est un stage rémunéré selon le barème prévu par le décret du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation professionnelle et des stages : à compter du 1er janvier 2015, le montant de la gratification a été revalorisé en raison de l'augmentation du plafond journalier de la sécurité sociale pour atteindre **508,20 euros** par mois.

Aucune cotisation et aucune contribution de sécurité sociale ne sont dues, ni par l'entreprise d'accueil, ni par le stagiaire

➤ Présentation du bilan d'activité 2014 de l'ADT

Les membres de l'Assemblée sont informés que, conformément à l'article L2313-1 du code des Collectivité Territoriales, le bilan d'activité 2014 de notre partenaire, l'ADT, est à leur disposition.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11 heures 45.

Monsieur BONNEMAISON offre le verre de l'amitié, à l'occasion de son départ à la retraite.

Le Président,
Pierre-Alain DINTILHAC
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D' AMÉNAGEMENT
HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE
DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS
12, rue Notre Dame - 31370 RIEUMES

